

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 280

présenté par
M. Breton, M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 12 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel que voulu par le Gouvernement, ce passe vaccinal est une véritable obligation vaccinale qui ne dit pas son nom. Dans une interview à Brut, le 18 décembre, le Ministre de la Santé, Olivier Véran reconnaît lui-même : « Que c'est une forme déguisée d'obligation vaccinale. »

On ne peut imposer de telles restrictions à des personnes âgées de douze à quinze ans.